

Le plan de relance économique arrêté par le Président de la République

Fonds mobilisés :

- Dépenses d'équipements et d'aide aux entreprises : **500 Milliards de DA**
- Mobilisation de crédits extérieurs : **3 à 4 milliards de Dollars**

Initiatives en faveur de l'investissement privé Recapitalisation des banques

Objectifs :

- Amélioration des conditions de vie
- 5 à 6% de taux de croissance annuel sur 4 ans
- Réduction du chômage
- Accroissement de la disponibilité de logements
- Relance de la consommation

Préservation des équilibres budgétaires

- Mobilisation de crédits extérieurs concessionnels
- Amélioration du rendement de la fiscalité ordinaire
- Intervention ciblée du Trésor en cas de besoin

Principales mesures

Mesures de réorganisation et de relance de l'équipement

- Relance des travaux de l'Aérogare d'Alger
- Séparation des services de la Poste de ceux des Télécommunications
- Mise en place d'un réseau performant de téléphonie mobile
- Création d'un Cyberparc à Alger :
 - Ecole supérieure des Télécommunications
 - Ecole des surdoués
 - Institut Supérieur d'Etudes Technologiques en Communications
 - Centre d'Etudes et de Recherches en Télécommunications
 - Agence Algérienne d'Internet
 - Pépinières de projets
- Mise sur le marché des terrains à usage industriel et biens immobiliers restés en déshérence depuis la dissolution des entreprises locales

Mesures financières et politiques

- Ouverture du capital des compagnies aérienne Air Algérie et maritime CNAN
- Allègement des dettes des communes et des agriculteurs
- Signature d'un accord d'association avec l'Union Européenne
- Politique de protection ponctuelle et ciblée des filières présentant un fort potentiel de croissance et de compétitivité
- Mise en place d'un fonds de partenariat de 22,5 milliards de DA
- Renforcement du fonds de promotion de la compétitivité industrielle : + 2 milliards de DA
- Révision de la Constitution pour accompagner les réformes

Mesures de soutien à l'investissement

- Réduction puis suppression de la Taxe Spécifique Additionnelle (TSA)
- Suppression du versement Forfaitaire (VF)
- Suppression des valeurs administrées des biens non concernés par une production nationale
- Transfert des allocations familiales vers les caisses de sécurité sociale
- Réduction des taux de douane
- Aménagement de zones industrielles à hauteur de 2 milliards de DA
- Création d'un fonds de garantie des crédits

Mesures en faveur du Grand Sud

- Prévision d'un plan d'orientation du développement durable des régions du Sud
- Lancement immédiat d'un programme d'urgence de réalisation de projets structurants dans les régions du Sud
- Fonds spécial de développement des régions du Sud : 12 milliards de DA

Réformes devant être accomplies avant la fin de l'année :

- Secteur bancaire et financier
- Energie (Hydrocarbures – Mines – Electricité)
- Télécommunications
- Secteur économique public
- Fiscalité et administration fiscale
- Code des marchés publics
- Tarif douanier
- Foncier industriel
- Réglementation et procédures d'investissement